



Prestataires étrangers SASU

Par rdagnan, le 27/04/2019 à 11:11

Bonjour,

Je suis actuellement auto-entrepreneur dans l'informatique et je propose différents services comme la création de logiciels, d'applications web, etc.

Certains de ces services sont réalisés par moi-même et je travaille parfois avec un prestataire extérieur expert pour certains développements. Pour l'instant, le client me paye sur la base d'une facture et je paye mon prestataire sur la base d'une facture aussi. Je précise que ce prestataire est basé en Roumanie et est salarié dans une entreprise là-bas.

Cette solution n'est pas optimisée et j'en ai bien conscience, mais elle correspondait bien au lancement.

Ma question est la suivante :

Je souhaiterais créer une SASU et continuer de fonctionner de la même manière avec plus de prestataires mais en déduisant ces frais. Est-il légal de créer une société et de ne travailler qu'avec des prestataires extérieurs sans avoir de salariés ? Y-a-t-il une différence lorsque ces prestataires sont étrangers (UE) ?

Je précise que le travail demandé au prestataire consiste en des développements techniques informatiques liés à un unique projet sur des périodes de quelques mois, que celui-ci n'a pas d'obligations ni d'horaires ni de subordination mais travaille en toute autonomie.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse,
Bien à vous,

Romain